

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: IPBC Biocidal Product Family PT13

Type(s) de produit: TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Numéro de l'autorisation: BE2019-0022-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0019483-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP - IPBC 10	3
2. Composition du méta-RCP	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	9
6. Autres informations	9
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	10
1. Informations administratives sur le méta-RCP - IPBC 20	10
2. Composition du méta-RCP	11
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	11
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	12
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	16
6. Autres informations	16
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	16
1. Informations administratives sur le méta-RCP - IPBC 30	17
2. Composition du méta-RCP	17
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	18
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	19
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	23
6. Autres informations	23
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	23
1. Informations administratives sur le méta-RCP - IPBC 100	24
2. Composition du méta-RCP	24
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	25

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	26
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	29
6. Autres informations	30
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	30

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

IPBC Biocidal Product Family PT13

1.2. Type(s) de produit

TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TROY CHEMICAL COMPANY BV
	Adresse	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	BE2019-0022-00-00	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0019483-0000	
Date de l'autorisation	20/12/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	20/12/2028	

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Westelijke Randweg 9 4791 RT Klundert Pays-Bas
	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne
	Am Alten Galgen 14 56410 Montabaur Allemagne
	Geschwister-Scholl-Straße 127 39218 Schönebeck/Elbe Allemagne
	Mecklenburger Str. 229 23568 Lübeck Allemagne
	Halchtersche Str. 33 38304 Wolfenbüttel Allemagne
	Am Nordturm 5 46562 Voerde Allemagne

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne
	One avenue L 07105 Newark, New Jersey États-Unis

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9 - 100

2.2. Type(s) de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

GR - Granulés

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

IPBC 10

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9 - 9,9

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes Larynx à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection du visage.

Porter un équipement de protection des yeux.

Ne pas respirer les brouillards.

Ne pas respirer les vapeurs.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation régionale/nationale

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation régionale/nationale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - 1.0 Fluide pour le travail des métaux

Type de produit	TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Voir la description par domaine d'application
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Levures Nom commun: Yeasts Stade de développement: cellules végétatives Nom scientifique: Moisissures Nom commun: Mould fungi Stade de développement: cellules végétatives
Domaine d'utilisation	Intérieur Les produits de la famille de produits biocides IPBC PT13 sont utilisés pour la conservation des fluides de travail des métaux (FTM) synthétiques et minéraux à base d'huiles dans PT13. Agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est inclus dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Systèmes fermé et ouvert Description détaillée: Ajout aux concentrés de fluides de travail des métaux durant la fabrication (traitement préventif) : Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser) et à ce que la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser). Ajout dans un réservoir de fluide de travail des métaux à utiliser (traitement curatif) : 0,05 - 0,15 % (équivalent à 0,005 - 0,015 % IPBC) (0,1 - 0,15 % pour MBV à base d'huiles minérales (équivalent à 0,01 - 0,015 % IPBC)).
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Ajout de la solution dans le réservoir : 0,05 - 0,15 % de produit biocide dans le MBV (correspondant à 0,005 - 0,015 % IPBC dans le MBV dilué), traitement préventif : voir description détaillée ci-dessus Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Utilisation préventive :

	<p>1 application lors de la fabrication du concentré de fluide de travail des métaux.</p> <p>Utilisation curative :</p> <p>1 application supplémentaire dans le réservoir du fluide de travail des métaux lors du stade d'utilisation (en cas de contamination).</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Seau, 5 - 30 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser</p> <p>Cuve, 200 - 230 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser IBC, 1 000 - 1 100 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser HDPE</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit est une préparation liquide d'un fongicide organique qui agit contre une gamme large de moisissures qui apparaissent souvent dans les systèmes de fluides aqueux pour le travail des métaux.

Le produit est un agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est inclus dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.

Inclusion dans le concentré de fluide de travail des métaux Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser) et à ce que la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser).

Le concentré de fluide de travail des métaux doit être dilué avec de l'eau par l'utilisateur avant utilisation.

Ajout au fluide de travail des métaux dilué à utiliser : Le produit peut être ajouté aux fluides de travail des métaux à utiliser en l'ajoutant au réservoir de stockage du fluide de travail des métaux à utiliser. Il est recommandé de déterminer la concentration optimale en biocide et la compatibilité avec les formulations individuelles, grâce à des essais en laboratoire.

Avant l'utilisation du produit, lire l'étiquette du produit et le mode d'emploi. Éviter que le produit n'entre en contact direct avec des substances fortement acides ou basiques.

Le produit est stable à un pH compris entre 3 et 10,5. En règle générale, il est conseillé de vérifier la compatibilité dans la formulation finale.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer la vapeur ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé s'il n'est pas utilisé.

Il est interdit de manger, boire et fumer à proximité des endroits où ce matériau est utilisé, stocké et traité.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Pendant la phase de manipulation du produit :

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Porter une combinaison avec revêtement (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter un dispositif de protection des yeux. L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire.

Porter un appareil respiratoire adapté (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Éviter toute forme de rejet inutile dans l'environnement, en particulier éviter que le produit ne soit rejeté dans l'eau

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez s'il y a des lentilles de contact et retirez-les, le cas échéant. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consultez un médecin.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, respire irrégulièrement ou si un arrêt respiratoire est en cours, la respiration artificielle ou de l'oxygène devrait être administrée par du personnel qualifié. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur. Consulter un médecin après une exposition ou en cas de malaise. En cas de perte de conscience, placez-la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin. Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

En cas de contact avec la peau : Bien laver la peau avec de l'eau savonneuse ou un nettoyant approuvé pour la peau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consultez un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer toute prothèse dentaire éventuellement présente. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si du matériel a été avalé et que la victime est consciente, faites-lui boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la victime a des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête basse pour qu'aucun vomi ne pénètre dans les poumons. Consulter un médecin après une exposition ou en cas de malaise. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placez-la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin. Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.

Protection des sauveteurs : les sauveteurs ne doivent prendre aucune mesure lorsqu'ils courent des risques personnels ou s'ils n'ont pas reçu la formation appropriée pour cette mesure. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur.

Évitez d'épandre le produit déversé et les déchets et évitez qu'ils n'entrent en contact avec le sol, les cours d'eau, les conduits d'évacuation et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit est susceptible de polluer l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air). Matière polluante. Ce produit peut être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grande quantité.

Récupérer la substance répandue.

En cas de déversement limité : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Diluer le produit déversé avec de l'eau et éponger ou absorber ce produit avec un matériau sec et inerte. Transférer de l'eau contaminée ou un matériau absorbant dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée. Portez des gants pendant le nettoyage.

En cas de déversement d'une grande quantité : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Approcher dans le sens contraire à celui du vent. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Rincez le produit déversé dans une station d'épuration ou procédez comme suit. Contenir et absorber le produit déversé avec un matériau absorbant non combustible comme du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomée et transférer dans un récipient de récupération conformément à la réglementation locale. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée. Portez des gants pendant le nettoyage.

Le matériau absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux directives européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec la substance ou les emballages usés. Le colis vide est dangereux. Éliminer conformément à la réglementation locale Emballages contaminés : Enlever les résidus de produit. Éliminer comme produit non utilisé. Jeter les emballages vides dans une entreprise de traitement des déchets agréée pour le recyclage ou l'élimination.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Ne pas brûler ou vider un contenant vide avec un chalumeau.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker entre les températures suivantes : 5 - 35 °C Stocker conformément à la réglementation locale.

Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir rubrique 10 de la fiche de données de sécurité), des aliments et des boissons. Garder fermé sous clé.

Maintenir hermétiquement fermé jusqu'à l'utilisation.

Les emballages ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des emballages sans étiquette.
Prendre les mesures de confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Conservation : 2 ans.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Instructions d'utilisation spécifiques

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les Mesures spécifiques d'atténuation des risques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les indications spécifiques pour les éventuels effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir les instructions spécifiques pour l'élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les indications spécifiques, pour les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

6. Autres informations

--

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Troyshield PA10	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0019483-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

IPBC 20

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	20 - 20

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.
Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Risque avéré d'effets graves pour les organes larynx à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection.
Porter des vêtements de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
Porter un équipement de protection du visage.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas respirer les brouillards.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation régionale/nationale

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation régionale/nationale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - 1.0 Fluide pour le travail des métaux

Type de produit	TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Voir la description par domaine d'application
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Levures Nom commun: Yeasts Stade de développement: cellules végétatives Nom scientifique: Moisissures Nom commun: Mould fungi Stade de développement: cellues végétatives
Domaine d'utilisation	Intérieur Les produits de la famille de produits biocides IPBC PT13 sont utilisés pour la conservation des fluides de travail des métaux (FTM) synthétiques et minéraux à base d'huiles dans PT13. Agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est absorbé dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Systèmes fermé et ouvert Description détaillée: Ajout aux concentrés de fluides de travail des métaux durant la fabrication (traitement préventif) : Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à

	<p>utiliser) et à ce que la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser).</p> <p>Ajout dans un réservoir de fluide de travail des métaux à utiliser (traitement curatif) : 0,025 - 0,075 % (équivalent à 0,005 - 0,015 % IPBC).</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Taux d'application: Ajout de la solution dans le réservoir : 0,025 - 0,075 % de produit biocide dans le MBV (correspondant à 0,005 - 0,015 % IPBC dans le Fluide de travail des métaux dilué), traitement préventif : voir description détaillée ci-dessus Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Utilisation préventive:</p> <p>1 application lors de la fabrication du concentré de fluide de travail des métaux.</p> <p>Utilisation curative :</p> <p>1 application supplémentaire dans le réservoir du fluide de travail des métaux lors du stade d'utilisation (en cas de contamination).</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Seau, 5 - 30 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser Cuve, 200 - 230 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser IBC, 1 000 - 1 100 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser HDPE</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit est une préparation liquide d'un fongicide organique qui agit contre une large gamme de moisissures qui apparaissent souvent dans les systèmes de fluides aqueux pour le travail des métaux.

Le produit est un agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est inclus dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.

Inclusion dans le concentré de fluide de travail des métaux Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser) et à ce que la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser).

Le concentré de fluide de travail des métaux doit être dilué avec de l'eau par l'utilisateur avant utilisation.

Ajout au fluide de travail des métaux dilué à utiliser : Le produit peut être ajouté aux fluides de travail des métaux à utiliser en l'ajoutant au réservoir de stockage du fluide de travail des métaux à utiliser. Il est recommandé de déterminer la concentration optimale en biocide et la compatibilité avec les formulations individuelles, grâce à des essais en laboratoire.

Avant l'utilisation du produit, lire l'étiquette du produit et le mode d'emploi. Éviter que le produit n'entre en contact direct avec des substances fortement acides ou basiques.

Le produit est stable à un pH compris entre 3 et 10,5. En règle générale, il est conseillé de vérifier la compatibilité dans la formulation finale.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer la vapeur ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé s'il n'est pas utilisé.

Il est interdit de manger, boire et fumer à proximité des endroits où ce matériau est utilisé, stocké et traité.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Pendant la phase de manipulation du produit :

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Porter une combinaison avec revêtement (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter un dispositif de protection des yeux. L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire.

Porter un appareil respiratoire adapté (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Éviter toute forme de rejet inutile dans l'environnement, en particulier éviter que le produit ne soit rejeté dans l'eau

Après contact avec les yeux : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez s'il y a des lentilles de contact et retirez-les, le cas échéant. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Les blessures chimiques doivent être traitées aussi vite que possible par un médecin.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on estime que des vapeurs sont toujours présentes, le secouriste doit porter un masque ou un appareil respiratoire autonome. Si la victime ne respire pas, respire irrégulièrement ou si un arrêt respiratoire est en cours, la respiration artificielle ou de l'oxygène devrait être administrée par du personnel qualifié. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur. En cas de perte de conscience, placez la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin. Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

En cas de contact avec la peau : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer la peau contaminée à grande eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Les blessures chimiques doivent être traitées aussi vite que possible par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer toute prothèse dentaire éventuellement présente. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si du matériel a été avalé et que la victime est consciente, faites-lui boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la victime a des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête basse pour qu'aucun vomir ne pénètre dans les poumons. Les blessures chimiques doivent être traitées aussi vite que possible par un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placez-la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin.

Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.

Protection des sauveteurs : les sauveteurs ne doivent prendre aucune mesure lorsqu'ils courent des risques personnels ou s'ils n'ont pas reçu la formation appropriée pour cette mesure. Si l'on estime que des vapeurs sont toujours présentes, le secouriste doit porter un masque ou un appareil respiratoire autonome. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

Évitez d'épandre le produit déversé et les déchets et évitez qu'ils n'entrent en contact avec le sol, les cours d'eau, les conduits d'évacuation et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit est susceptible de polluer l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air). Matière polluante. Ce produit peut être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grande quantité. Récupérer la substance répandue.

En cas de déversement limité : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Diluer le produit déversé avec de l'eau et éponger ou absorber ce produit avec un matériau sec et inerte. Transférer de l'eau contaminée ou un matériau absorbant dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée. Portez des gants pendant le nettoyage.

En cas de déversement d'une grande quantité : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Approcher dans le sens contraire à celui du vent. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés.

Rincez le produit déversé dans une station d'épuration ou procédez comme suit. Contenir et absorber le produit déversé avec un matériau absorbant non combustible comme le sable, la terre, la vermiculite ou la terre de diatomée et transférer dans un récipient de récupération conformément à la réglementation locale. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée.

Le matériau absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Portez des gants pendant le nettoyage.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Méthodes de traitement des déchets.

Produit : Éliminer conformément aux directives européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec la substance ou les emballages usés. Le colis vide est dangereux. Éliminer conformément à la réglementation locale Emballages contaminés : Enlever les résidus de produit. Éliminer comme produit non utilisé. Jeter les emballages vides dans une entreprise de traitement des déchets agréée pour le recyclage ou l'élimination.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Ne pas brûler ou vider un contenant vide avec un chalumeau.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker entre les températures suivantes : 5 - 35 °C

Stocker conformément aux réglementations locales.

Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir rubrique 10 de la fiche de données de sécurité), des aliments et des boissons.

Garder fermé sous clé.

Maintenir hermétiquement fermé jusqu'à l'utilisation.

Les emballages ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des emballages sans étiquette.

Prendre les mesures de confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Conservation : 2 ans.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Instructions d'utilisation spécifiques

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les Mesures spécifiques d'atténuation des risques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les indications spécifiques pour les éventuels effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir les instructions spécifiques pour l'élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les indications spécifiques, pour les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

6. Autres informations

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Troshield F20

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0019483-0002 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	20

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

IPBC 30

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

1.3 Type(s) de produit

TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	30 - 30

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque une irritation cutanée.
Risque avéré d'effets graves pour les organes larynx à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection.
Porter des vêtements de protection.
Porter un équipement de protection du visage.
Porter un équipement de protection des yeux.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas respirer les brouillards.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation régionale/nationale

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation régionale/nationale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - 1.0 Fluide pour le travail des métaux

Type de produit	TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Voir la description par domaine d'application
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Levures Nom commun: Yeasts Stade de développement: cellules végétatives Nom scientifique: Moisissures Nom commun: Mould fungi Stade de développement: cellules végétatives
Domaine d'utilisation	Intérieur Les produits de la famille de produits biocides IPBC PT13 sont utilisés pour la conservation des fluides de travail des métaux (FTM) synthétiques et minéraux à base d'huiles dans PT13. Agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est inclus dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Systèmes fermé et ouvert Description détaillée: Ajout aux concentrés de fluides de travail des métaux durant la fabrication (traitement préventif) : Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser) et à ce que la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser).

Taux et fréquences d'application

Ajout dans un réservoir de fluide de travail des métaux à utiliser (traitement curatif) : 0,017 - 0,05 % (équivalant à 0,005 - 0,015 % IPBC).

Taux d'application: Ajout de la solution dans le réservoir : 0,017 - 0,05% de produit biocide dans le MBV dilué (correspondant à 0,005 - 0,015 % IPBC dans le Fluide de travail des métaux (FTM) dilué), traitement préventif : voir description détaillée ci-dessus.

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Utilisation préventive :

1 application lors de la fabrication du concentré de fluide de travail des métaux.

Utilisation curative :

1 application supplémentaire dans le réservoir du fluide de travail des métaux lors du stade d'utilisation (en cas de contamination).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau, 5 - 30 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser
Cuve, 200 - 230 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser
IBC, 1 000 - 1 100 kg, plastique HDPE, HDPE avec couvercle à visser HDPE

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit est une préparation liquide d'un fongicide organique qui agit contre une gamme large de moisissures qui apparaissent souvent dans les systèmes de fluides aqueux pour le travail des métaux.
Le produit est un agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est inclus dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.
Inclusion dans le concentré de fluide de travail des métaux Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser) et à ce que

la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser)
Le concentré de fluide de travail des métaux doit être dilué avec de l'eau par l'utilisateur avant utilisation.
Ajout au fluide de travail des métaux dilué à utiliser : Le produit peut être ajouté aux fluides de travail des métaux à utiliser en l'ajoutant au réservoir de stockage du fluide de travail des métaux à utiliser. Il est recommandé de déterminer la concentration optimale en biocide et la compatibilité avec les formulations individuelles, grâce à des essais en laboratoire.
Avant l'utilisation du produit, lire l'étiquette du produit et le mode d'emploi. Éviter que le produit n'entre en contact direct avec des substances fortement acides ou basiques.
Le produit est stable à un pH compris entre 3 et 10,5. En règle générale, il est conseillé de vérifier la compatibilité dans la formulation finale.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer la vapeur ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé s'il n'est pas utilisé.

Il est interdit de manger, boire et fumer à proximité des endroits où ce matériau est utilisé, stocké et traité.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Pendant la phase de manipulation du produit :

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Porter une combinaison avec revêtement (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter un dispositif de protection des yeux. L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Éviter toute forme de rejet inutile dans l'environnement, en particulier éviter que le produit ne soit rejeté dans l'eau.
Après contact avec les yeux : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez s'il y a des lentilles de contact et retirez-les, le cas échéant. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Les blessures chimiques doivent être traitées aussi vite que possible par un médecin.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on estime que des vapeurs sont toujours présentes, le secouriste doit porter un masque ou un appareil respiratoire autonome. Si la victime ne respire pas, respire irrégulièrement ou si un arrêt respiratoire est en cours, la respiration artificielle ou de l'oxygène devrait être administrée par du personnel qualifié. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur. En cas de perte de conscience, placez-la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin. Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

En cas de contact avec la peau : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer la peau contaminée à grande eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Les blessures chimiques doivent être traitées aussi vite que possible par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau et confortablement respirer. Si du matériel a été avalé et que la victime est consciente, faites-lui boire de petites quantités d'eau.

Arrêtez

si la victime a des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du personnel médical.

En cas de vomissement, maintenez la tête basse pour qu'aucun vomi ne pénètre dans les poumons. Les blessures chimiques doivent être traitées aussi vite que possible par un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de

perte de conscience, placez-la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin.
Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.
Protection des sauveteurs : les sauveteurs ne doivent prendre aucune mesure lorsqu'ils courent des risques personnels ou s'ils n'ont pas reçu la formation appropriée pour cette mesure. Si l'on estime que des vapeurs sont toujours présentes, le secouriste doit porter un masque ou un appareil respiratoire autonome. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur.
Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.
Évitez d'épandre le produit déversé et les déchets et évitez qu'ils n'entrent en contact avec le sol, les cours d'eau, les conduits d'évacuation et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit est susceptible de polluer l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air). Matière polluante. Ce produit peut être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grande quantité. Récupérer la substance répandue.
Avec un petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Diluer le produit déversé avec de l'eau et éponger ou absorber ce produit avec un matériau sec et inerte. Transférer de l'eau contaminée ou un matériau absorbant dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée. Portez des gants pendant le nettoyage.
Avec une grande quantité déversée : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Approcher dans le sens contraire à celui du vent. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés.
Rincez le produit déversé dans une station d'épuration ou procédez comme suit. Contenir et absorber le produit déversé avec un matériau absorbant non combustible comme du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomée et transférer dans un récipient de récupération conformément à la réglementation locale. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Méthodes de traitement des déchets
Produit : Éliminer conformément aux directives européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec la substance ou les emballages usés. Le colis vide est dangereux. Éliminer conformément à la réglementation locale
Emballages contaminés : Enlever les résidus de produit. Éliminer comme produit non utilisé. Jeter les emballages vides dans une entreprise de traitement des déchets agréée pour le recyclage ou l'élimination.
Ne pas réutiliser les emballages vides.
Ne pas brûler ou vider un contenant vide avec un chalumeau.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker entre les températures suivantes : 5 - 25 °C Stocker conformément à la réglementation locale.

Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir rubrique 10 de la fiche de données de sécurité), des aliments et des boissons.

Garder fermé sous clé.

Maintenir hermétiquement fermé jusqu'à l'utilisation.

Les emballages ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites.

Ne pas stocker dans des emballages sans étiquette.

Prendre les mesures de confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Conservation : 2 ans.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Instructions d'utilisation spécifiques

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les Mesures spécifiques d'atténuation des risques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les indications spécifiques pour les éventuels effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir les instructions spécifiques pour l'élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les indications spécifiques, pour les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

6. Autres informations

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Troshield FX40

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0019483-0003 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	30

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

IPBC 100

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-4

1.3 Type(s) de produit

TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	100 - 100

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique par inhalation.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Risque avéré d'effets graves pour les organes larynx à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter un équipement de protection du visage.
Porter un équipement de protection des yeux.
Porter des gants de protection.
Porter des vêtements de protection.
Ne pas respirer les poussières.
Éviter le rejet dans l'environnement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation régionale/nationale

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation régionale/nationale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - 1.0 Fluide pour le travail des métaux

Type de produit	TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Voir la description par domaine d'application
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Levures Nom commun: Yeasts Stade de développement: cellules végétatives Nom scientifique: Moisissures Nom commun: Mould fungi Stade de développement: cellules végétatives
Domaine d'utilisation	Intérieur Les produits de la famille de produits biocides IPBC PT13 sont utilisés pour la conservation des fluides de travail des métaux (FTM) synthétiques et minéraux à base d'huiles dans PT13. Agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est absorbé dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Systèmes fermé et ouvert Description détaillée: Ajout aux concentrés de fluides de travail des métaux durant la fabrication (traitement préventif) : Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser) et à ce que la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser). Ajout dans un réservoir de fluide de travail des métaux à utiliser (traitement curatif) : 0,005 - 0,015 % (équivalant à 0,005 - 0,015 % IPBC).

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Ajout de la solution dans le réservoir : 0,005 - 0,015% de produit biocide dans le FTM dilué (correspondant à 0,005 - 0,015 % IPBC dans le MBV dilué), traitement préventif : voir description détaillée ci-dessus.
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:

Utilisation préventive :
1 application lors de la fabrication du concentré de fluide de travail des métaux.
Utilisation curative :
1 application supplémentaire dans le réservoir du fluide de travail des métaux lors du stade d'utilisation (en cas de contamination).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Tambour en fibres de 25 kg, doublé d'un sac en polyéthylène, avec couvercle en acier, avec bague de verrouillage et poignée. Pour une utilisation manuelle.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit est un fongicide organique solide qui agit contre une gamme large de moisissures qui apparaissent souvent dans les systèmes de fluides aqueux pour le travail des métaux.

Le produit est un agent de conservation pour les fluides de travail des métaux à usage professionnel. Il est inclus dans le concentré de fluide de travail des métaux ou ajouté au fluide de travail des métaux dilué à employer.

Inclusion dans le concentré de fluide de travail des métaux Lors du traitement des concentrés de fluide de travail des métaux, le fabricant doit veiller à ce que les instructions de dosage soient fournies avec le concentré de fluide de travail des métaux de manière à obtenir une concentration efficace de la substance active dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser) et à ce que la concentration en IPBC ne s'écarte pas de la plage de 0,005 - 0,015 % dans le concentré de fluide de travail des métaux (à utiliser).

Ajout au fluide de travail des métaux dilué à utiliser : Le produit doit être dilué par un processus automatisé avec du dipropylèneglycol avant de l'ajouter au réservoir de stockage du fluide de travail des métaux à utiliser.

Il est recommandé de déterminer la concentration optimale en biocide et la compatibilité avec les formulations individuelles, grâce à des essais en laboratoire.

Avant l'utilisation du produit, lire l'étiquette du produit et le mode d'emploi. Éviter que le produit n'entre en contact direct avec des

substances fortement acides ou basiques.

Le produit est stable à un pH compris entre 3 et 10,5. En règle générale, il est conseillé de vérifier la compatibilité dans la formulation finale.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer la poussière. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé s'il n'est pas utilisé. Il est interdit de manger, boire et fumer à proximité des endroits où ce matériau est utilisé, stocké et traité. Les utilisateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Pendant la phase de manipulation du produit :

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Porter une combinaison avec revêtement (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter un dispositif de protection des yeux. L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire.

Porter un appareil respiratoire adapté (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Éviter toute forme de rejet inutile dans l'environnement, en particulier éviter que le produit ne soit rejeté dans l'eau

Après contact avec les yeux : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez s'il y a des lentilles de contact et retirez-les, le cas échéant. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Les blessures chimiques doivent être traitées aussi vite que possible par un médecin.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on estime que des vapeurs sont toujours présentes, le secouriste doit porter un masque ou un appareil respiratoire autonome. Si la victime ne respire pas, respire irrégulièrement ou si un arrêt respiratoire est en cours, la respiration artificielle ou de l'oxygène devrait être administrée par du personnel qualifié. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur. En cas de perte de conscience, placez-la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin. Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

En cas de contact avec la peau : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. P352 Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Les blessures chimiques doivent être traitées aussi vite que possible par un médecin. En cas de plainte ou de symptômes, éviter une exposition supplémentaire. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer toute prothèse dentaire éventuellement présente. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si du matériel a été avalé et que la victime est consciente, faites-lui boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la victime a des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête basse pour qu'aucun vomit ne pénètre dans les poumons. Les blessures chimiques doivent être traitées aussi vite que possible par un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placez-la victime dans une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin. Gardez les voies respiratoires libres. Desserrez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.

Protection des sauveteurs : les sauveteurs ne doivent prendre aucune mesure lorsqu'ils courent des risques personnels ou s'ils n'ont pas reçu la formation appropriée pour cette mesure. Si l'on estime que des vapeurs sont toujours présentes, le secouriste doit porter

un masque ou un appareil respiratoire autonome. Donner la respiration bouche à bouche peut être dangereux pour le sauveteur. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants. Évitez d'épandre le produit déversé et les déchets et évitez qu'ils n'entrent en contact avec le sol, les cours d'eau, les conduits d'évacuation et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit est susceptible de polluer l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air). Matière polluante. Ce produit peut être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grande quantité. Récupérer la substance répandue.

Avec un petit déversement : Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer. Aspirez la poussière avec un aspirateur équipé d'un filtre HEPA et transférez-le dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté. Transférer le produit déversé dans un conteneur à déchets désigné et étiqueté. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée. Portez des gants pendant le nettoyage.

Avec une grande quantité déversée : Retirez les emballages de la zone où les produits ont été renversés. Approcher dans le sens contraire à celui du vent. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer. Aspirez la poussière avec un aspirateur équipé d'un filtre HEPA et transférez-le dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté. Faire éliminer le produit par une entreprise de traitement des déchets agréée. Portez des gants pendant le nettoyage.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

La production de déchets devrait être évitée ou réduite autant que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits éventuels doit à tout moment satisfaire aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement, et sur l'élimination des déchets et les réglementations éventuelles des autorités locales. Faire éliminer le matériau en excès et les matériaux non recyclables par une entreprise de traitement des déchets agréée. Les déchets ne doivent pas être éliminés dans les égouts sans traitement, à moins que cela ne soit en totale conformité avec les réglementations de toutes les autorités compétentes.

Emballage

La production de déchets devrait être évitée ou réduite autant que possible. Le matériel d'emballage doit être recyclé après utilisation. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que si le recyclage n'est pas possible.

Mesures de précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

La prudence est recommandée lors de la manipulation d'emballages vides qui n'ont pas été nettoyés ni rincés. Des résidus de produit peuvent encore être présents dans des conteneurs vides ou des tissus d'ameublement. Évitez d'épandre le produit déversé et les déchets et évitez qu'ils n'entrent en contact avec le sol, les cours d'eau, les conduits d'évacuation et les égouts.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker entre les températures suivantes : > 0 - 32 °C

Stocker conformément aux réglementations locales.

Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir rubrique 10 de la fiche de données de sécurité), des aliments et des boissons.

Garder fermé sous clé.

Maintenir hermétiquement fermé jusqu'à l'utilisation.

Les emballages ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des emballages sans étiquette.

Prendre les mesures de confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Conservation : 2 ans.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Instructions d'utilisation spécifiques

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les Mesures spécifiques d'atténuation des risques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les indications spécifiques pour les éventuels effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir les instructions spécifiques pour l'élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les indications spécifiques, pour les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

6. Autres informations

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Troyshield F100G

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0019483-0004 1-4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	100
